

PATENT ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME

CONVEYING PARTY DATA

Name	Execution Date
BANKSYS, SA	08/08/2007

RECEIVING PARTY DATA

Name:	ATOS Worldline
Street Address:	Chaussee de Haecht 1442
Internal Address:	Haachtsesteenweg
City:	Brussels
State/Country:	BELGIUM
Postal Code:	1130

PROPERTY NUMBERS Total: 3

Property Type	Number
Patent Number:	D502727
Patent Number:	D504147
Patent Number:	D554694

CORRESPONDENCE DATA

Fax Number: (212)949-1690
Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.
 Phone: 2126973750
 Email: ai@kirschsteinlaw.com
 Correspondent Name: Kirschstein, Israel, Schiffmiller, et al
 Address Line 1: 425 Fifth Avenue, 5th Avenue
 Address Line 4: New York, NEW YORK 10016-2223

ATTORNEY DOCKET NUMBER:	BANKSYS/GEVERS
NAME OF SUBMITTER:	Alan ISRAEL

Total Attachments: 2

501181675

**PATENT
 REEL: 024411 FRAME: 0182**

CH \$120.00 D502727

source=BanksysAssign#page1.tif

source=BanksysAssign#page2.tif

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

07122016

BRUXELLES

08-08-2007

Greffe

N° d'entreprise 0418 547.872
 Dénomination " BANKSYS "
 (en entier)
 Forme juridique société anonyme

Siège : chaussée de Haecht, 1442 - Bruxelles (1130 Bruxelles-Haren)

Objet de l'acte : FUSION PAR ABSORPTION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ
 ABSORBANTE - MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION - MODIFICATION DE
 L'OBJET SOCIAL - MODIFICATIONS AUX STATUTS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Vincent Vroninks notaire associé à Ixelles, le 1 juin 2007 portant la mention d'enregistrement suivante " Enregistré 7 rôle(s) 1 renvoi(s) au 1^{er} Bureau de l'Enregistrement d'Ixelles Le 18 juin 2007. Vol 44 fol. 08 case 08. Reçu : 25 euros. L'Inspecteur principal (signé) H. DESMET." que l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "BANKSYS", ayant son siège social à Bruxelles (B-1130 Bruxelles-Haren), chaussée de Haecht 1442, a décidé .

- conformément au projet de fusion susvisé et dans les conditions et modalités légales, d'approuver la fusion de la présente société "BANKSYS" (*société absorbante*), avec et par voie d'absorption, par suite de dissolution sans liquidation, de la société anonyme "BANK CARD COMPANY", en abrégé "BCC", ayant son siège social à Saint-Josse-ten-Noode (B-1210 Bruxelles), boulevard du Roi Albert II 9, identifiée sous le numéro d'entreprise TVA BE 0468.380.237 RPM Bruxelles (*société absorbée*), par le transfert à la société absorbante de l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société absorbée, tant les droits que les obligations, selon le mécanisme de la transmission universelle
 Le patrimoine de la société absorbée est transféré réellement et juridiquement dans l'état où il se trouve au 1^{er} juin 2007 et toutes les opérations de la société absorbée depuis le 1^{er} juin 2007 sont considérées du point de vue comptable et fiscal comme étant accomplies pour le compte de la société absorbante;
- de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts en complétant le premier alinéa in fine, par le texte suivant:
"- toutes les opérations concernant la connexion de commerçants et la gestion de ces connexions, ainsi que des activités similaires, pour l'acceptation des systèmes de paiement liés au traitement d'opérations de cartes de crédit et de paiement et l'utilisation de cartes de crédit et de paiement en tant que telle."

CONSTATATION DE LA RÉALISATION EFFECTIVE DE LA FUSION

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a constaté et requis le notaire d'acter.

- que la condition suspensive, dont était assortie la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbée relative à sa fusion, tenue le 1^{er} juin 2007, est réalisée,
 - que la fusion de la société avec et par voie d'absorption de la société anonyme "BANK CARD COMPANY" est effectivement réalisée;
 - que, dès lors, la fusion est définitive et sort pleinement ses effets;
 - que la société absorbée cesse d'exister à compter de ce jour
- de modifier la dénomination sociale en "ATOS WORLDLINE" et de remplacer l'article 1 comme suit:
*"La société a la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée "ATOS WORLDLINE".
 La dénomination doit toujours être précédée ou suivie de la mention "société anonyme" ou des initiales "SA" ."*
 - de modifier en outre les articles 13, 14, 15, 17, 25, 32 et 34 des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Edwin Van Laethem, notaire associé.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

PATENT

BEFL-00111-FRAME-0101

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/08/2007 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Dépôt simultané .

- expédition du procès-verbal avec l'annexe .
- 1 *procuration*;
- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B .

Au recto · Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso · Nom et signature

PATENT

RECORDED: 05/20/2010

REEL : 024411 FRAME: 0185